

PAC Prochaine Programmation

2023 - 2027

PAC post 2020 : CFP + Plan de relance UE

Un budget maintenu jusqu'en 2027... en euros courants

- « On revient de loin ! »
les premières propositions étaient à -15 % voire -25 %
- Effet du Plan de Relance, sur le 2^{ème} Pilier (investissements...)
- Pour la France, c'est stable (sans suivre l'inflation) :
 - ➔ 1^{er} pilier : **7,3** Milliards € /an (légère baisse : - **2,5** %)
 - ➔ 2^{ème} Pilier : **1,6** Milliards € /an (en hausse : + **15** %)

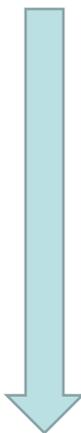
PAC 2023 - 2027 : Calendrier



TRILOGUES ACCORD EUROPÉEN DU 28 JUIN



PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL – **FRANCE**



Fin Juillet 2021 : Elaboration des grandes lignes de la VI du PSN
Retour de l'autorité environnementale

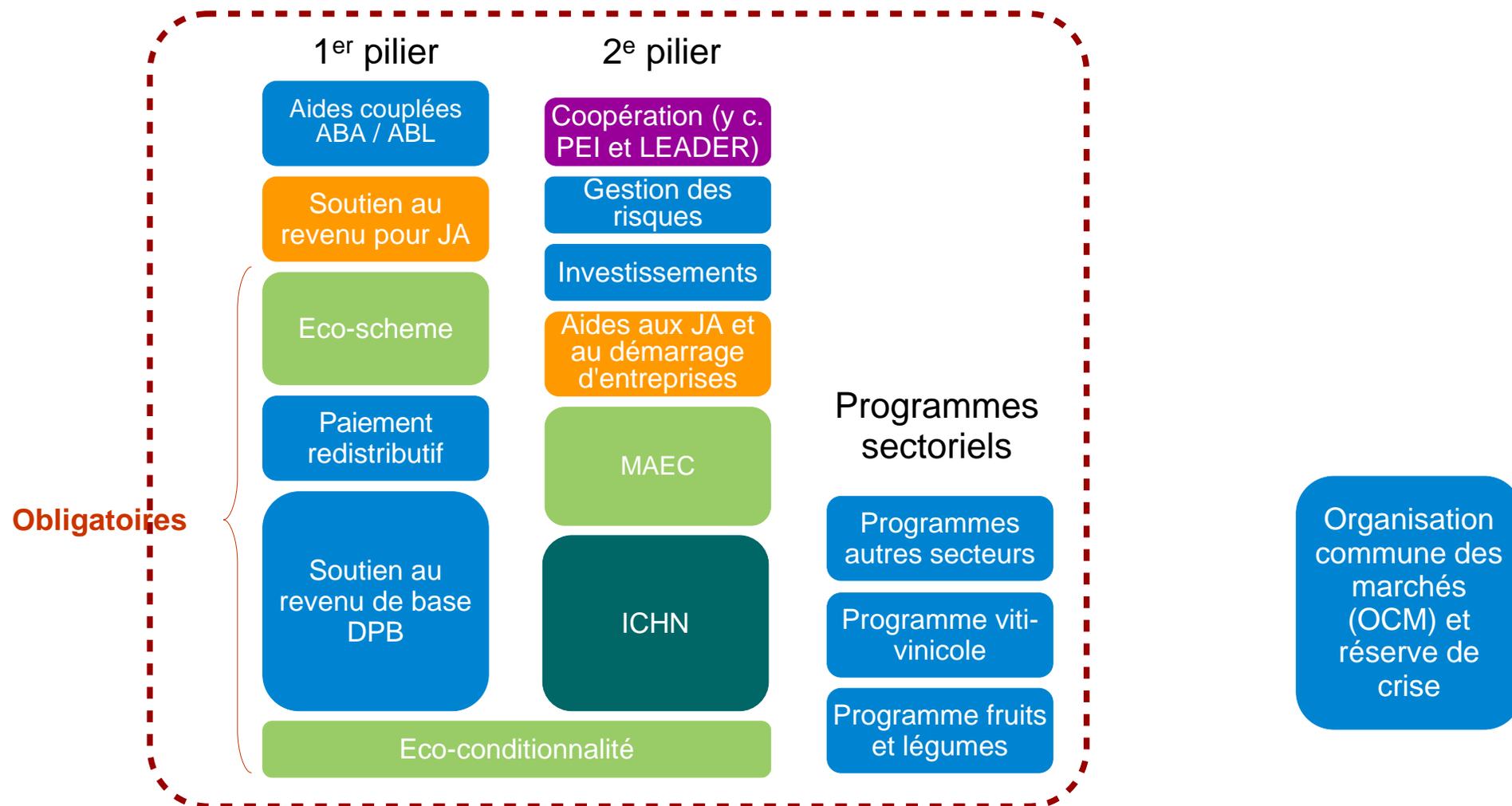
31/12/2021 : Transmission du PSN Fr à la Commission

2022 : négociation PSN avec Commission
+ préparation (outils, communication des règles etc.)

Propositions de la CE sur la PAC post 2020

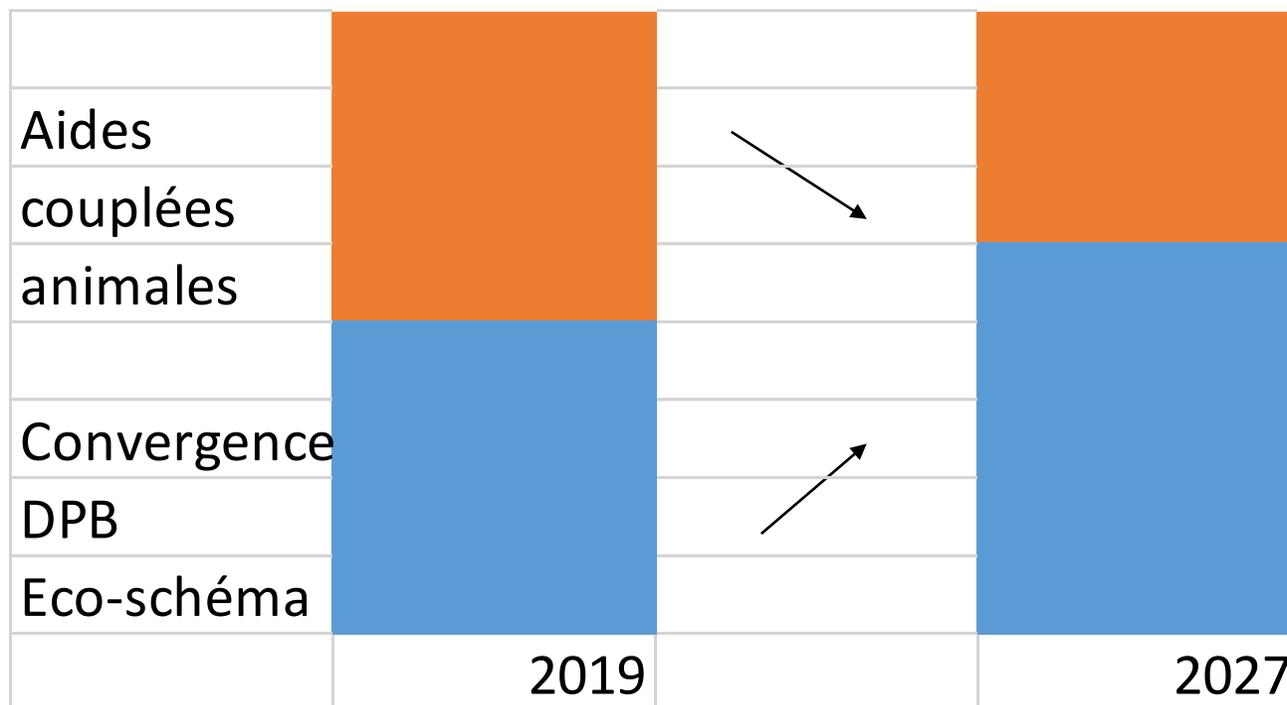
Une refonte des outils actuels au sein des Plans Stratégiques

PLAN STRATEGIQUE



Esprit PAC 2023 2027

-  **VOLONTÉ DE STABILITÉ, LIMITER L'EFFET DE LA CONVERGENCE**
-  **POURSUITE DE LA CONVERGENCE OBLIGATOIRE**
-  **CONTRE-CARRÉE PAR UNE BAISSÉ DES AIDES COUPLÉES ANIMALES**



1^{er} Pilier : ECOSCHEMA = ex Paiement Vert



2 NIVEAUX DE MONTANT :

Niveau 1 : 54€/ha - Niveau 2 : 76€/ha



3 VOIES D'ACCÈS

- VOIE 1 PRATIQUES AGRICOLES :

 - NIVEAU 1 : MAINTIEN > 80% PP

 - NIVEAU 2 : MAINTIEN > 90% PP

 - + BLOC TERRES ARABLES À RESPECTER

- VOIE 2 CERTIFICATION : HVE - BIO

 - HVE 3 : ACCESSIBLE À 85% SUR LES 30 CAS ENQUÊTÉS DANS LES ALPES

- VOIE 3 : INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES (HAIES, LISIÈRES DE BOIS ?)

→ LES VOIES 1 ET 2 PERMETTENT UNE PRIME SI > 6% HAIES

[Pilier 1] Eco-régime – travaux nationaux en cours

3 voies d'accès, 2 niveaux de paiement

Pratiques agricoles*		Certifications	IAE
Surfaces en terres arables	4 points NIVEAU 1 (54€/ha)	Certification environnementale « 2+ » et autres certifications	NIVEAU 1 (54€/ha)
	5 points NIVEAU 2 (76€/ha)		
Surfaces en Prairies permanents	80 à 90 % non labourée NIVEAU 1 (54€/ha)	HVE ou 100% SAU en AB	NIVEAU 2 (76€/ha)
	≥90 % non labourée NIVEAU 2 (76€/ha)		
Surfaces en cultures permanentes**	¼ inter-rangs enherbés NIVEAU 1 (54€/ha)	+ Prime si ≥6% de haies	+ Prime si ≥6% de haies
	95% inter-rangs enherbés NIVEAU 2 (76€/ha)		

1^{er} Pilier : CONVERGENCE



CONVERGENCE : 70 % → 85%

- La moitié du chemin vers la convergence totale : obligation Ue
- favorable aux DPB bas



DÈS 2023, CONVERGENCE TOTALE SUR 25% DU PI

ECO-SCHÉMA FIXE alors que le Paiement vert était proportionnel aux DPB



EN 2025 : POURSUITE CONVERGENCE DPB → 85%

40% DU CHEMIN SUR 2025

LE RESTE SUR 2026 POUR ATTEINDRE LES 85% DE CONVERGENCE

FINANCEMENT DE LA CONVERGENCE PAR PLAFONNEMENT DES DPB HAUTS

À 1350€ EN 2023

À 1000€ EN 2025

1^{er} Pilier : ELIGIBILITE DES SURFACES PASTORALES



PÂTURAGES PERMANENT PEU PRODUCTIFS :

Maintien de l'éligibilité des surfaces fourragères non herbagère

Codes SPL (surf pastorale ligneuse) reconduit 38 26 + élargi ?

Codes CAE (châtaigneraies) : reconduit, lié à zonage AOP



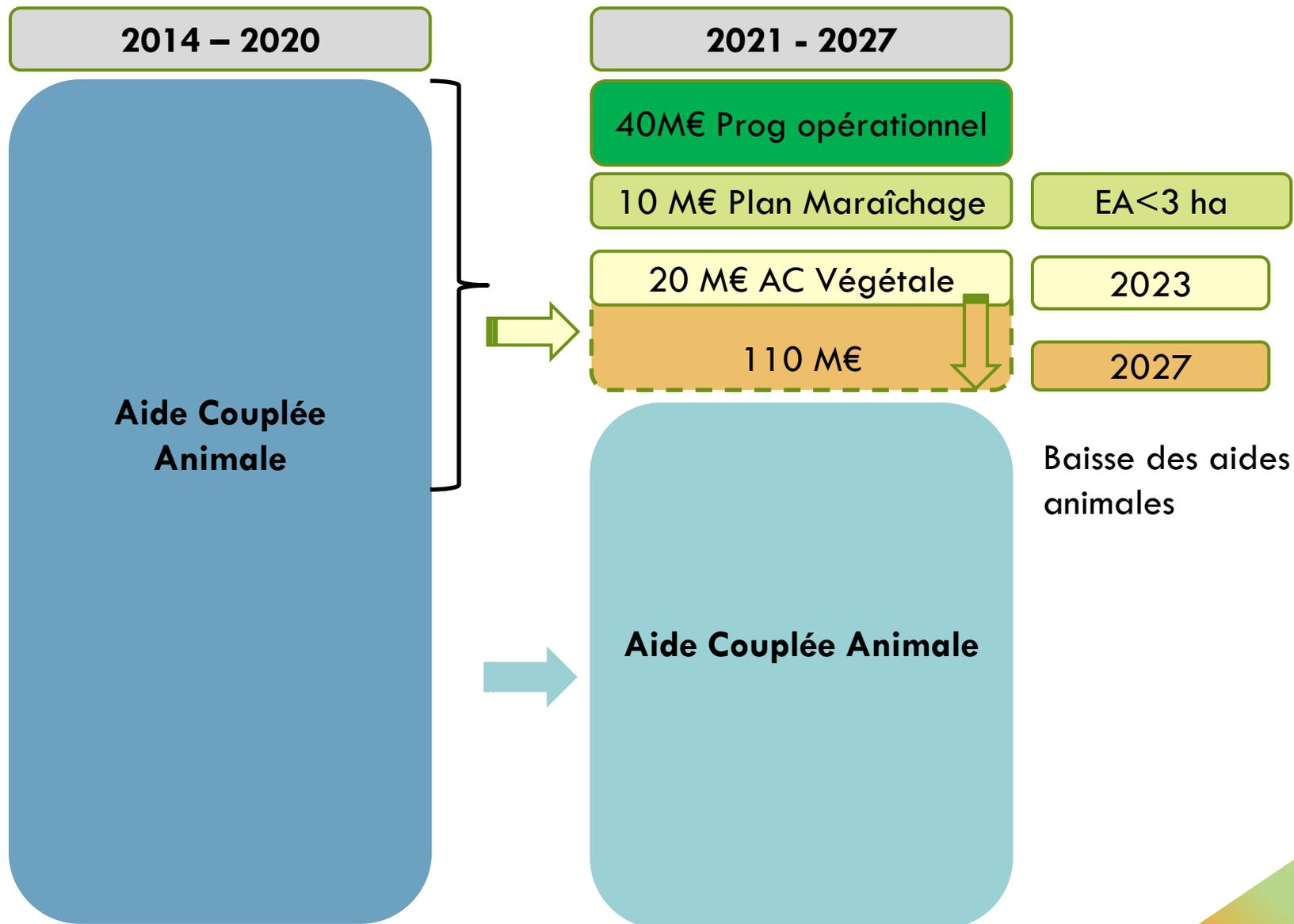
MODALITÉ :

- **LIDAR** : Système de télédétection par laser, utilisé comme outil de contrôle uniquement, inefficace sur les surfaces peu productives selon les expérimentations conduites en Paca et Pyrénées
- **GRILLE PRORATA MAINTENUE** pour l'instant
- **MAIS VIGILANCE À MAINTENIR (RISQUES D'APUREMENTS UE)**

1^{er} Pilier : AIDES COUPLEES

MAINTIEN BUDGET
15% du PI

RÉORGANISATION
Animal → Végétal



1^{er} Pilier : AIDES COUPLEES

2014 – 2020

2021 - 2027

BAISSE AC ANIMALE PROGRESSIVE

AIDE À L'UGB

➤ >16 mois

➤ Transfert

de l'allaitant vers lait
de 50M€

Aide Couplée Animale

Aide à l'animal

Lait de Montagne
82€/ VL – 30VL
40€/VL hors montagne

158€ /VA

Ovins : 22€/brebis
Caprins : 16€/chèvre

Aide Couplée Animale

Aide à l'UGB > 16 mois

Plus de spécificité Mont
60 à 54 €/UGB lait –
40 UGB

110 à 99 €/UGB viande
– 120 UGB

Ovins : 20€+2 en 2027
Caprins : 14€

Sauf aides compl
2€ / 500 1^{ère} brebis
6€/brebis Nvel agri

2ème Pilier : ICHN

MAINTIEN DU BUDGET

- Baisse Co-Financement Européen : 75% à 65%
- Compensation par l'Etat
- Prise en Compte de 50% de l'ICHN / Aides environnementales

NOUVEAUX CRITÈRES EN NÉGOCIATION :

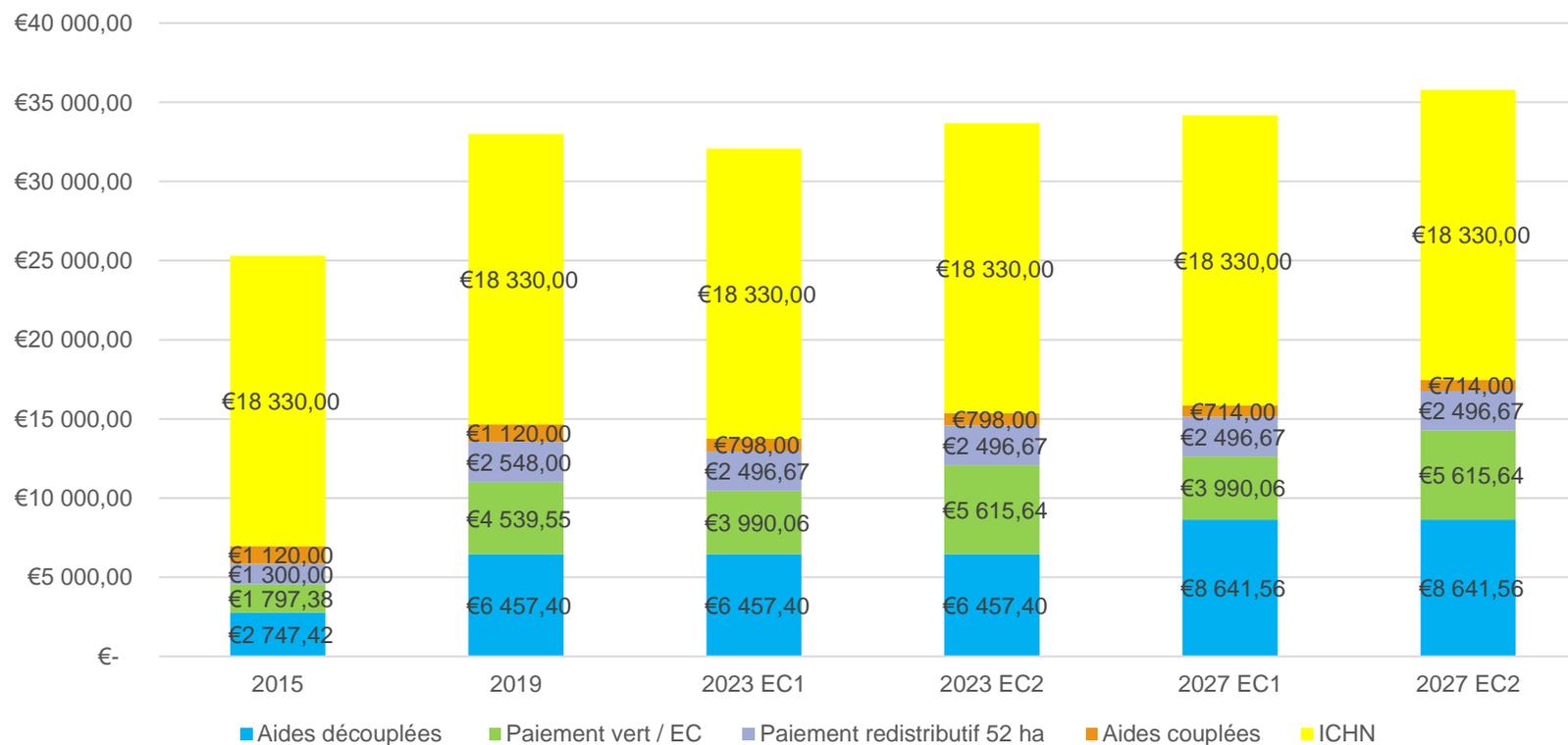
- Seuil d'UGB min de 5 UGB au lieu de 3 actuellement
- Suppression du critère de localisation du siège, actuellement en vigueur uniquement dans les zones hors montagne

ÉVOLUTION SUR L'ENSEMBLE DES AIDES PAC

- Éligibilité des agriculteurs véritables, définis par un registre national
- Exclu si capacité à faire valoir ses droits à la retraite à taux plein

Simulation Suaci Lait AOP 73

Beaufort en Haute Montagne
Aides hors JA et MAEC



2ème Pilier : MAEC



MAINTIEN DU BUDGET GLOBAL : 260 M€

- 30 M€ Bas Potentiel Agronomique, Zones intermédiaires = zones défavorisées ?
- 20 M€ Mesures Transition



PROPOSITIONS DU MINISTÈRE :

- SIMPLIFICATION : RÉDUCTION DES MESURES
- MAEC SHP Individuelle Système, type SHPI (peu contractualisée ; 85€/ha)
- MAEC SHP Collective localisée (ex SHP2) plus lourde d'engagement (plantes indicatrices, pas de phyto...), 50€/ha (au lieu de 47),
- MAEC localisée plan de gestion, 50€/ha (ex H09 à 75€/ha)
- Combinaison possible SHP2 & H09 (à confirmer)
- MAEC Ouverture GP éligibles :
 - Maintien de l'ouverture 60€/ha
 - Ré-ouverture 130 €/ha
- Formations et Diagnostics obligatoires

[Pilier 2] MAEC - Contextes UE et français



Les nouveautés :

* Paiements autres que /ha possibles (UGB, /ruche, /exploitation)

* Paiements possibles forfaitaires dans des cas justifiés

* Paiements <5 ans pour ex : CAB, BEA, ressources génétiques



Gouvernance :



Etat : MAEC surfaciques (systèmes, localisées)

Régions : MAEC non surfaciques (API, PRM...)

Budget :



260 M€/an (80% FEADER + 20% cofinancements)



30 M€ MAEC zones à faible potentiel agricole



10 M€ MAEC (API, PRM) non surfaciques



22 M€ mesure forfaitaire de transition